

SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE

Le maire vent debout contre le projet d'extension du parc éolien

Le maire Sylvain Monnier a informé ses administrés que le projet d'extension du parc éolien existant de Drosay était toujours d'actualité. Alors qu'une enquête publique est en cours jusqu'au 7 février, il a une nouvelle fois manifesté son opposition.

Les conseillers municipaux de Saint-Vaast-Dieppedalle sont appelés à donner leur avis au sujet de l'extension du parc éolien de Drosay lors du prochain conseil municipal qui se tiendra jeudi 26 janvier. Avant même cette réunion des élus locaux, le maire de la commune de 358 habitants, Sylvain Monnier fait part de son incompréhension sur le mode opératoire et de son opposition catégorique au projet de six nouvelles éoliennes culminant à 150 m de hauteur.

La puissance totale installée sur le parc serait de 21,6 MW à 25,2 MW selon le modèle retenu soit la consommation d'électricité de plus de 11 800 foyers (chauffage et eau chaude inclus). La superficie totale des parcelles concernées pour ce nouveau parc éolien est de 3,5 ha en phase chantier et 2,2 ha en phase exploitation. L'emprise foncière du projet se situe sur des parcelles privées mais le porteur de projet a signé, au préalable, des promesses de bail emphytéotique avec l'ensemble des propriétaires des terrains concernés par l'installation projetée.

« La mairie n'a pas été consultée pour fournir une liste des personnes les plus impactées par le parc éolien déjà en place »

Sylvain Monnier

« Pour mettre en place ce nouveau projet, on va encore artificialiser des terres agricoles, alors que tous les permis de construire ou demandes de certificat d'urbanisme opérationnel sur notre commune sont refusées depuis plusieurs années, pour respecter la non artificialisation des sols, pointe le maire Sylvain Monnier. Notre commune est très étendue et les maisons existantes espacées, les refus de permis sont un frein au développement de notre village. Par contre, l'implantation de six nouvelles éoliennes n'est pas considérée comme utilisant de la terre agricole. »

DE LA POUDRE AUX YEUX

Sylvain Monnier conteste jusqu'au

sérieux de l'enquête interne réalisée par la société VSB lors de son premier mandat de maire à l'occasion de l'implantation du précédent parc éolien de Drosay Sasseville en 2015. « L'enquête ayant consisté en lieu dans la globalité de la commune, n'a pas du tout concerné les riverains des éoliennes existantes (dont Sylvain Monnier est lui-même partie prenante puisqu'il habite le hameau d'Ouville, limitrophe de la D50). La mairie n'a pas été consultée pour fournir une liste des personnes les plus impactées par le parc éolien déjà en place. Cette enquête est de la poudre aux yeux. »

« ON NE NOUS DEMANDE PAS NOTRE AVIS »

Au-delà de son opposition personnelle, Sylvain Monnier rappelle que la municipalité de Saint-Vaast-Dieppedalle a toujours été contre les projets éoliens sur son territoire ou à proximité immédiate lorsqu'ils impactent les habitants de la commune. « À aucun moment, notre avis n'a été demandé malgré les trois délibérations prises par le conseil pendant les trois derniers mandats : le 18 juin 2020, le 30 juin 2016 et avant 2014, sous le mandat de l'ancien maire Jacques Tocqueville. » Il met aussi en avant la distance, trop faible à son égard, entre les éoliennes et les maisons les plus proches du parc éolien : « 580 m, ce n'est pas acceptable. » Quatre communes sont directement concernées par le projet d'extension du parc éolien de Drosay 2 : Sasseville ; Drosay ; Saint-Vaast-Dieppedalle ; Hautot-L'Auvray.

Au chapitre des arguments d'opposition, il insiste aussi sur la ga-



Sylvain Monnier, maire de Saint-Vaast-Dieppedalle, à hauteur de sa maison au hameau d'Ouville

rantie de démantèlement réclamée dans la procédure au porteur de projet. Dans le dossier d'enquête publique, il est mentionné que la SAS Éoliennes du Bois des Saules « respectera les conditions

particulières de démantèlement et de remise en état du site présentes dans les conditions réglementaires en vigueur au moment du démantèlement dont elle se doit d'être garante. Le montant initial des ga-

rantes financières s'élève en euros. »

« Elle ne suis pas en quiétude le maire de Dieppedalle. À qui a-t-il charge lorsqu'il faudra recycler ? Les sociétés auront disparu et viendra aux propriétaires, à leurs héritiers et collectivités. »

Le maire résume ainsi « Je ne suis pas contre l'éolien même pour l'implantation éoliens. Mais je suis contre du territoire qui ne profite pas aux promoteurs. Nous avons tué six éoliennes nôtres dont on ignore les noms, qui ne tournent dans une zone peuplée de faune et de flore sauvages. Faisons l'existant au maximum cité. » ■

Le projet en enquête publique jusqu'au 7 février

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 7 février 2023, concernant le projet d'implantation de six nouvelles éoliennes sur le territoire des communes de Drosay, Hautot-L'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville. « Vous pouvez venir mettre une notification sur le registre, en mairie aux heures d'ouverture au public, ou venir rencontrer le commissaire enquêteur qui sera présent en mairie le 26 janvier de 16 h à 19 h. La mairie n'étant quasiment pas consultée à ce sujet, il me semble important que l'avis de la population y soit porté, » souligne le maire de Saint-Vaast-Dieppedalle Sylvain Monnier. La mairie est ouverte le lundi de 18 h à 19 h et jeudi de 18 h à 19 h.

Ce projet est présenté par la SAS Éoliennes du Bois des Saules consiste en l'extension du parc éolien de

Drosay Sasseville construit en 2015 avec six machines également. Pendant la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale, comportant une étude d'impact, une évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Drosay (rue Saint-Roch - 76460), siège de l'enquête, ou en mairies d'Hautot-L'Auvray (Place de l'Église 76450), Saint-Vaast-Dieppedalle (Route des Hameaux - 76450), et Sasseville (7 rue Cauchoise - 76450), lieux de permanences. Le commissaire enquêteur recevra les observations du public jeudi 26 janvier de 16 h à 19 h en mairie de Saint-Vaast-Dieppedalle et mardi 7 février de 14 h à 17 h en mairie de Drosay.